

1696 Dezember 3., Paris

A

SCHREIBEN¹ [VON GARDEHPTM. BEAT HEINRICH JOSEF ZURLAUBEN] AN
 [MARIA JAKOBEA ZURLAUBEN, ALS GATTIN VON AEGID FRANZ
 ANDERMATT VERH.] ANDERMATT, "A ZUG RECOMMANDE AU
 MAISTRE DE POSTE DE LUCERNE", LUZERN "EN SUISSE"

"Jl est absolument necessaire que Vous prenniez ma mere [Anna Maria S p e c k] chez Vous et ma soeur [A n n a M a r i a T h e r e s i a Zurlauben] aussy puis que ma mere ne veut pas s'en separer. Jl faut un peu se contraindre dans la vie et sur tout Quand Jl s'agist du respos de ceux Qui nous ont mis au monde Je scay Que [Anna] marie therese dont la conduite ... [est] plus mauvaise doibt Vous embarasser, parce Que dites Vous ... [que personne] sera en seurette, mais ce n'est pas encor la ou le soulier vous blesse le plus fort, J'en scay un et qu'il n'est pas necessaire de Vous dire Jl suffit de la penser. mais Je Vous declare Au cas Que Vous fassiez aucune difficulte de recevoir ma mere, Que ... [dans ce cas] la Je commenceray a ne plus donner Que ... [40] escus par mois a Vostre mary [dem obgenannten Andermatt, dieser war Capitaine-commandant der Kompagnie von Beat Heinrich Josef Zurlauben im Regiment Reynold], car Vous scavez bien Que l'ordre N'est Que de ... [40] escus par mois et Que Je luy en donne ... [50] en Vostre souci et devotion, ainsy mandez aussy tost a ma mere de venir chez Vous l'on vous payera une pension raisonnable et au cas Que [Anna Maria] therese prenne Quelque chose on la fera enfermer pour le reste de ses Jours

Mr [Gardelt. Johann Rudolf] K r e u e l part demain

J'ay mis le fils de baumeister [der Stadt Zug?, Martin B r a n d e n b e r g] au chasteau a Versailles Jl gaigne ... [20] sols par Jour presentement et Quand celuy Qu'il m'envoyera scaura le francois je la...[?]² aussy".

1) Auf dem Adressenschildchen finden sich noch Taxangaben.

2) Rest des Wortes zerstört; könnte ev. "Je l'envoyerei aussi" heissen.

Original, Siegel zerbrochen - AH 88, 415-416